

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 1^{er} avril 2025

CFU 2024

Paul Euzière

Conseiller municipal

Président du groupe

« *Grasse à Tous-Ensemble et Autrement* »

Ce Compte Financier Unique appelle plusieurs observations majeures, tant sur la forme que sur le fond.

D'abord, sur l'**Investissement**.

Il était annoncé **plus de 46 millions € au B.P. 2024**, un chiffre impressionnant sur le papier.

En réalité, seulement 30,4 millions ont été réalisés. Soit un taux d'exécution de 65,8 %, largement en-deçà de la moyenne nationale pour les communes de notre strate démographique, qui dépasse généralement les 75 %.

Quand on ne réalise pas un tiers des investissements prévus, cela signifie que des projets sont restés lettre morte et ont donc été des annonces sans suites.

il faudrait que soient expliqués ces retards et ces non réalisations.

Sur la dette, on nous rassure en expliquant qu'elle diminue, de 57,8 à 56,2 millions d'euros. Soit. Mais, comme nous l'avons souligné lors du Débat d'Orientations Budgétaires, on oublie de dire que **la Ville garantit l'endettement de structures satellites juridiquement autonomes**, je pense à la SPL Pays de Grasse Développement, à la Régie municipale des parkings.

Ces dettes ne figurent pas dans le budget principal, mais engagent la Ville.

Or, ces satellites empruntent s'endettent et s'endetteront encore plus pour le compte de la ville :

- **la SPL Pays de Grasse-Développement a 9,9 millions d'emprunts** -dont 3 millions pour la commune de la Roquette- soit **6,9 millions au titre de la ville de Grasse**.
- **la Régie municipale des parkings va emprunter en 2025 : 950 000 €.**
Mais **14,195 millions sont prévus** en investissement jusqu'en 2028.
Même si l'on diffère l'achat des parcs de stationnement de Roure appartenant actuellement à la compagnie de Phalsbourg et que l'on retranche les 3 millions correspondant, il restera 11 millions à trouver et on les couvrira par des emprunts.

C'est ce qu'on appelle de la dette hors bilan, et cela fausse la lecture réelle de notre situation financière.

Ensuite, je voudrais revenir sur les priorités et notamment **la transition écologique qui est le grand absent du document.**

On parle d'ambition climatique, mais on ne trouve **aucune orientation budgétaire sérieuse avec un calendrier et des financements.**

Pas de stratégie globale sur un éclairage public intelligent, pas de réflexion globale sur l'utilisation du photovoltaïque, rien sur la nature en ville, sur la création de parcs, jardins et la végétalisation de notre ville.

Et l'on découvre avec étonnement -mais pas sans inquiétude- que ce CFU n'intègre pas l'Annexe verte.

Rappelons que l'article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'instruction M57 et la circulaire du 10 février 2023 imposent à toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants de joindre une analyse environnementale de leurs dépenses.

Elle est absente.

C'est non seulement un oubli, mais c'est un manquement au droit.

L'instruction budgétaire M57 et la circulaire du 10 février 2023 précisent le contenu et **le caractère obligatoire de l'Annexe verte.**

Or, le document présenté aujourd'hui ne comporte pas cette Annexe verte ni l'analyse environnementale des dépenses.

C'est une irrégularité formelle qui constitue un défaut d'information portant atteinte au droit de chacun de nous à un vote éclairé, tel que garanti par l'article L2121-13 du CGCT.

En conséquence, et afin de permettre un examen régulier et conforme à la loi, nous pensons qu'il y a lieu de différer le vote à la prochaine séance du conseil municipal, une fois que tous les documents réglementaires -dont l'Annexe verte- auront été transmis aux membres du Conseil.

L'absence de ce document substantiel puisqu'obligatoire affaiblit juridiquement la délibération et peut justifier des recours en contentieux

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de cette demande qui est fondée sur le respect du droit et des exigences de transparence environnementale.